



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE

THIAIS

(Département du Val-de-Marne)

**PROCÈS-VERBAL DE LA
SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 11 AVRIL 2019**

Nombre de
membres
composant le
Conseil
Municipal : 35
Présents à la
séance : 22
L'an deux mil
dix-neuf

L'an deux mil dix-neuf le 11 avril, à vingt et une heures,

Les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Thiais, régulièrement convoqués le 5 avril 2019, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville (rue Maurepas), sous la Présidence de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire :

M. le Président, après avoir ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal :

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELL'AGNOLA – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mmes TORCHEUX – HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. CAUSSIGNAC – Mmes BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE – TOULZA – MM. DE FREITAS – MAXIMILIEN – Mme LE SOUFFACHE

ABSENTS : MM. BEUCHER (procuration à Mme TORCHEUX) – GRINDEL (procuration à Mme MARCHEIX) – MARTINS (procuration à Mme BOCHEUX) – Mme DURAND-DELOBEL (procuration à Mme HAMADA-LARKEY) – MM. DUMONT (procuration à M. SEGURA) – GHAZLI – BOUMOULA (procuration à Mme JOSSIC) – CHARLEUX (procuration à M. CAZAUBON) – Mme SALHI-MELLAHI (procuration à Mme GERMAIN) – M. TRAN (procuration à M. MAXIMILIEN) – Mme BURTEAUX (procuration à Mme TOULZA)

Le Conseil a ensuite été invité à procéder à l'élection, pour la présente séance, d'un secrétaire pris dans son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Katarzyna HAMADA-LARKEY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Messieurs TOLLERON et PATRY sont arrivés respectivement à 21h03 et 21h08.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 32 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE – TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mme BURTEAUX

Par 1 voix ABSTENTION : Mme LE SOUFFACHE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

| |
|---|
| <p>Point n° 1 : Adhésion de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au SAF 94</p> |
|---|

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la loi NOTRe a eu pour conséquence de mettre fin à l'existence des intercommunalités et de créer les établissements publics territoriaux dits EPT à partir du 1^{er} janvier 2016, ceux-ci étant désormais titulaires de la compétence aménagement.

L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, soucieux d'accompagner au mieux les communes du Val-de-Marne de son ressort dans leurs différentes actions foncières, a sollicité par délibération n° 2018-12-1264 du 18 décembre son adhésion au SAF 94.

Les statuts du SAF 94 permettant l'adhésion des établissements publics territoriaux, il est proposé à l'assemblée délibérante d'accepter la demande d'adhésion de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, GOSB.

Au terme de la décision prise, chaque collectivité membre du syndicat sera appelé à se prononcer sur cette adhésion. Puis en fin de processus, un arrêté du Préfet rendra ces dispositions effectives.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 32 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE – TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mme BURTEAUX

Par 1 voix CONTRE : Mme LE SOUFFACHE

| |
|--|
| <p>Point n° 2 : Désignation d'un représentant suppléant au sein du Conseil d'Administration du SAF 94</p> |
|--|

Monsieur le Maire expose :

Le 15 décembre 2002, la ville de Thiais adhère au Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne (SAF 94). Ce syndicat a notamment pour objet de procéder ou d'apporter son concours à toutes acquisitions immobilières et foncières pour le compte d'une collectivité membre.

Le Conseil Municipal a désigné, par délibération n° 2014/04/13 du 10 avril 2014, Monsieur Michel CAZAUBON en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'Administration du SAF 94. Aucun suppléant n'avait été nommé pour remplacer Monsieur Michel CAZAUBON en cas d'absence ou d'empêchement.

En conclusion, il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Pierre SEGURA en tant que représentant suppléant au sein du Conseil d'Administration du SAF 94.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 26 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mme DELL'AGNOLA-HARTJE

Par 6 voix ABSTENTION : Mme TOULZA – MM TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mme BURTEAUX

Par voix 1 CONTRE : Mme LE SOUFFACHE

Point n° 3 : Désignation des représentants au sein du SYNCOM

Monsieur le Maire expose :

L'association Syncom a été créée en 1993 par le SIGEIF, le SIPPAREC et le SEDIF. Aujourd'hui, elle regroupe également Véolia, Enedis et GRDF, les délégataires des syndicats, et un peu moins de 80 communes.

En complément de son service historique de centralisation et d'archivage des informations relatives aux fouilles et travaux réalisés sur le territoire de ses adhérents, l'association Syncom propose un nouveau portail cartographique pour la mutualisation de données nécessaires au suivi, à la préparation et à la coordination des travaux sur les réseaux et la voirie.

Ainsi, le 19 mars dernier, l'EPT GOSB, souhaitant renouveler son adhésion au Syncom, a saisi l'ensemble de ses communes adhérentes afin qu'elles désignent des représentants titulaire et suppléant pour participer aux assemblées générales de l'association sur les compétences exercées par le Territoire en matière de voirie, réseaux, eau et assainissement, déchets et assimilés.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- Monsieur SEGURA en tant que représentant titulaire ;
- Monsieur LE BOT en tant que représentant suppléant.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 26 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mme DELL'AGNOLA-HARTJE

Par 7 voix ABSTENTION : Mme TOULZA – MM TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mmes BURTEAUX - LE SOUFFACHE

FINANCES**Point n° 4 : Vote des taux relatifs aux taxes locales d'imposition pour l'année 2019**

Monsieur le Maire expose :

Le 11 mars 2019, l'Etat a communiqué l'état 1259 correspondant aux bases d'imposition prévisionnelles des taxes locales pour l'année 2019.

Il est proposé de reconduire les taux des impôts directs conservés par la Commune (taxe d'habitation et taxes foncières) au même niveau qu'en 2019.

Le produit attendu, à taux constants, s'élève à **18.536.781 €**.

| Fiscalité directe | Bases définitives 2018 (état 1288) | Bases prévisionnelles 2019 (état 1259) | Taux 2018 | Produit 2019 attendu sans variation du taux |
|------------------------------|------------------------------------|--|-----------|---|
| Taxe d'habitation | 49 983 045 € | 51 919 000 € | 19,81% | 10 285 154 € |
| Taxe sur le foncier bâti | 62 668 564 € | 63 279 000 € | 13,00% | 8 226 270 € |
| Taxe sur le foncier non bâti | 119 388 € | 112 900 € | 22,46% | 25 357 € |
| Total | | | | 18 536 781 € |

Pour l'année 2019, le Conseil Municipal est invité à maintenir les taux d'imposition des impôts ménages au même niveau qu'en 2018, soit :

- 19,81 % pour la taxe d'habitation ;
- 13,00 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 22,46 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Monsieur le Maire : « Nous avons traité de ce sujet il y a quelques jours, lors du débat d'orientation budgétaire. A cette occasion, j'ai indiqué que les taux seraient les mêmes que les années précédentes car la stabilité des taux d'imposition communaux est un engagement fondamental de la municipalité. Ainsi, malgré un contexte économique très contraint pour les collectivités, nous parvenons à maintenir un niveau d'imposition locale faible, soit 19,81 % pour la taxe d'habitation, 13% pour la taxe sur le foncier bâti et 22,46% pour la taxe sur le foncier non-bâti. »

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 27 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE - LE SOUFFACHE

Par 6 voix ABSTENTION : Mme TOULZA – MM TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mme BURTEAUX

Point n° 5 : Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019

Monsieur le Maire expose :

La compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers a été transférée à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre au 1^{er} janvier 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les marchés de collecte et de traitement ont été transférés à l'EPT qui assure le règlement des factures.

Durant une période transitoire (2017-2020), la taxe d'enlèvement des ordures ménagères continue néanmoins à être perçue par la Commune qui la reverse à l'EPT. Il appartient à la Ville de fixer un taux permettant d'équilibrer le budget Ordures Ménagères.

Compte-tenu du budget prévisionnel des déchets ménagers communiqué par l'EPT, il est proposé pour l'exercice 2019, **de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des déchets ménagers à 6,58% comme en 2018**, correspondant à un produit de 2.806.240,51 €.

L'objectif est que les recettes (TEOM et subventions) financent l'intégralité des dépenses de collecte et de traitement des déchets. Si ce n'est pas le cas, la Ville devra verser une participation à l'Etablissement Public Territorial, par le biais du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT).

Monsieur le Maire : « Là encore, nous proposons un taux inchangé par rapport à celui fixé en 2018, soit 6,58%. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 6 : Approbation du budget primitif 2019 – Budget principal

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur CAZAUBON :

« Chers collègues,

Le projet de budget primitif pour 2019 qui vous est présenté ce soir est la traduction des orientations budgétaires sur lesquelles nous avons débattu lors de la séance du conseil municipal du 22 mars dernier sur la base d'un rapport détaillé fourni en fond de dossier accompagnant la convocation.

Ce projet de budget représente une masse globale de 62,8M€ soit une augmentation de + 22% par rapport à 2018.

La section de fonctionnement établit son équilibre à hauteur de 43,4M€ ; elle est en augmentation de +1,48% par rapport à l'exercice précédent tandis que la section d'investissement qui ressort à 19,4M€ évolue de manière importante puisqu'elle représente plus du double de celle de l'année dernière.

Les recettes de fonctionnement sont alimentées par 4 grandes catégories.

La 1^{ère} catégorie est celle des recettes fiscales rassemblant plusieurs produits ou compensations à hauteur de 32,8M€.

Je citerai tout d'abord le produit agrégé des 3 taxes d'impositions directes à hauteur de 18,5M€ dont nous venons de reconduire les taux à leurs valeurs de 2018 : il s'agit de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières. Ce produit est en hausse + 1% par rapport à l'année dernière.

L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris à la commune constitue, ensuite, le deuxième apport de recettes fiscales. Ce versement se substitue au produit de l'ancienne fiscalité sur les entreprises attribuée à la métropole depuis sa création en janvier 2016. Il représente un montant de 12,3M€ sensiblement constant. Je rappelle au passage que cette substitution de ressource entre deux niveaux d'administration métropolitaine nous prive de la dynamique des bases puisque le montant compensé se réfère au produit perçu en 2015.

Une troisième ressource fiscale est constituée par le produit des droits de mutation perçus à l'occasion de la délivrance des permis de construire. Ce produit est estimé à 1,3M€ ; il reconduit la prévision de l'année dernière.

Enfin, la dernière catégorie de recettes fiscales comprend les diverses taxes telles que la taxe sur l'électricité et la taxe sur les pylônes pour l'essentiel. Ces taxes représentent une ressource cumulée de 637K€.

La 2^{ème} catégorie de ressources de fonctionnement rassemble les dotations et subventions reçues par la commune. Elle représente un montant cumulé de 4,4M€. Elle est constituée par la dotation globale de fonctionnement qui a été provisionnée de manière prudentielle à 2,4M€ soit en diminution de 91K€ par rapport à la dotation perçue en 2018 cela pour tenir compte de la montée en puissance des mécanismes de péréquation nationale entre les différents niveaux de collectivités fixés par la loi de finances de l'année. Au sein de cette catégorie de ressources s'ajoutent les sommes versées par l'Etat pour compenser les pertes de produits fiscaux résultant des abattements et exonérations décidées par lui au niveau national. Ces compensations représentent une somme de 566K€. Enfin, les subventions à recevoir pour le soutien aux services de l'enfance et de la jeunesse se montent à 1,3M€.

Les produits des services et de gestion courante constituent la 3^{ème} catégorie de ressources de fonctionnement. Ces produits sont globalement évalués à 2,8M€. Ils sont essentiellement générés par la participation des familles ou des personnes accédant aux structures de la petite enfance, aux activités périscolaires, culturelles et sportives organisées par la commune. D'autres sommes représentent les produits de la gestion courante tels que des remboursements de frais de personnels dont ceux traduisant les situations de mise à disposition résultant des transferts des compétences « assainissement et déchets » à l'établissement public territorial auquel nous appartenons depuis 2016.

Enfin, la 4^{ème} catégorie de ressources est constituée des produits exceptionnels pour 46K€ et des recettes financières. Ces dernières correspondent à hauteur de 334K€ à l'aide accordée par l'État à la commune dans le cadre de la restructuration de sa dette propre réalisée en 2016. Ce versement annuel se poursuivra jusqu'en 2027.

L'ensemble de ces recettes de fonctionnement couvre les dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 39,6M€. Il s'en dégage un surplus de 3,8M€ qui constitue l'autofinancement qui alimentera les ressources propres d'investissement.

Le premier poste de dépenses de fonctionnement concerne la masse salariale qui ressort à hauteur de 17M€. Elle évolue de +2% pour tenir compte des ajustements d'effectifs à prévoir cette année. Elle ne représente que 43% des dépenses réelles de fonctionnement contre plus de 59% pour les communes de même importance démographique.

Une enveloppe de 2,3M€ permettra de couvrir l'aide que la commune accorde aux associations au même niveau qu'en 2018. Il s'agit d'un effort important dans le contexte politique incertain créé par la réforme fiscale annoncée et par le questionnement sur l'autonomie des collectivités territoriales qui en est la clé. La subvention au CCAS augmentera de +1% pour assurer à cet organisme d'aide sociale sa capacité d'intervention. Cette enveloppe couvre également le versement de la commune à la Brigade des sapeurs pompiers de Paris (BSPP) au titre de sa participation contingentée au fonctionnement du service de secours et d'incendie.

Les charges générales de gestion représentent une masse de 10,8M€ pour couvrir les dépenses liées au fonctionnement des services, au développement des actions municipales et à l'entretien des bâtiments et des infrastructures.

La participation de la commune à l'exercice des compétences transférées à l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre en matière d'assainissement et de déchet s'établit à hauteur de 369K€. Cependant il convient d'y ajouter le montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui, de manière dérogatoire jusqu'en 2020, continue d'être collectée par la commune et reversée à l'établissement public. Il en résulte un impact en volume de 2,7M€ mais qui reste neutre quant à l'équilibre budgétaire.

Les charges financières relatives aux intérêts des emprunts souscrits ressortent à hauteur de 1,6M€. Elles enregistrent une décroissance -10% qui illustre la poursuite du désendettement de la commune.

Enfin, le montant des prélèvements opérés, chaque année, par l'Etat en atténuations de ressources s'élève à 4,5M€. Ce potentiel financier retranche de notre richesse fiscale d'une part, un montant de 926K€ pour alimenter le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) et d'autre part, un montant de 3,6M€ au titre du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) créé à l'occasion de la réforme de la taxe professionnelle pour en atténuer les impacts excessifs sur les budgets locaux.

Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement présentées à hauteur 39,5M€ rapprochées aux ressources réelles de fonctionnement de 43,4M€ laissent apparaître un solde disponible de l'ordre de 3,8M€. Il est proposé de transférer ce solde disponible à la section d'investissement pour alimenter celle-ci en ressources propres afin de couvrir le programme annuel d'investissement.

S'agissant des dépenses d'investissement fixées globalement à 19,4M€ ce projet de budget prévoit de consacrer au remboursement du capital de la dette un montant de 4,6M€ à raison de 3,7M€ au titre de la dette propre et 866K€ au titre du plan lumière.

Une subvention de 70K€ est également inscrite au profit de la BSPP pour la participation de la commune au service de secours et d'incendie en matière d'investissement.

L'élément substantiel de la dépense d'investissement est apporté par le programme annuel d'équipement inscrit dans ce projet de budget. Ce programme annuel se monte à 14,7M€.

Il comprend la rénovation du centre de loisirs Jules Ferry associée à la rénovation du gymnase d'Oriola pour un montant total de 5,7M€.

Il prévoit, en outre, à hauteur de 2,3M€, la somme relative à l'acquisition foncière des terrains nécessaires à la restructuration de la desserte piétonne de l'école Charles Péguy à partir de l'avenue de Fontainebleau.

Un montant de 660K€ est consacré à la tranche annuelle pour 2019 de la rénovation du Palais omnisports.

La mise en place du guichet unique destiné à l'amélioration des relations entre la population et les services communaux se concrétisera par des travaux de restructuration des espaces d'accueil. Un montant de 470K€ est affecté à cette action.

Une enveloppe de 720K€ est prévue pour la rénovation de la piste du stade Baudequin.

Le secteur des Grands Champs rénové dans le cadre du conventionnement avec l'ANRU donnera lieu cette année d'une part, à hauteur de 801K€ au paiement du solde du terrain d'assiette du groupe scolaire Romain Gary qui, je le rappelle s'est substitué à l'ancienne école Buffon, et d'autre part à hauteur de 1,1M€ aux travaux de voirie et réseaux liés à la restructuration des liaisons de circulation dans le périmètre de rénovation urbaine.

Enfin, une enveloppe globale de 2,9M€ est dédiée aux opérations annuelles d'investissement concernant les bâtiments et la voirie. Parmi elles je citerai le renouvellement d'installations de chauffage, la remise en état de certaines portions de voirie, la réparation du vitrage du bassin de la piscine, le remplacement de la bulle du terrain de tennis Müller et la réfection de la toiture de l'école maternelle Jeanne d'Arc.

La couverture de ces dépenses d'investissement est réalisée par le solde disponible sur les ressources de fonctionnement au titre de l'autofinancement dégagé de 3,8M€ comme je viens de le préciser ainsi que par la prévision d'autres ressources.

Tout d'abord, un montant de 1,1M€ à percevoir au titre du fonds de compensation de la TVA. Ce montant est basé sur les frais de TVA payée sur les investissements réalisés en 2017.

Un apport de ressources propres est réalisé par le produit de la taxe d'aménagement assis sur les permis de construire délivrés. Il en résulte un montant prévisionnel de 700K€ auquel s'ajoute de manière marginale, le produit des amendes de police estimé à 13K€.

Au-delà de ces sommes, la section d'investissement est alimentée par des ressources supplémentaires pour un montant global de 12,7M€. Elles proviennent d'une part de subventions à recevoir de la région à hauteur de 1M€ pour la reconstruction du centre Jules Ferry et la rénovation du Palais Omnisports. Une subvention de 300K€ est attendue du département du Val-de-Marne complétée par une subvention de la métropole du Grand Paris de 192K€ pour la rénovation du gymnase d'Oriola. La caisse d'allocation familiale du Val-de-Marne contribuera pour sa part au financement de la rénovation du centre de loisirs Jules Ferry à hauteur de 1,1M€ auquel s'ajoutera le produit de la cession du terrain d'assiette de l'actuel centre de loisirs pour un montant de 6,1M€.

La cession du terrain situé en bordure de l'avenue de Fontainebleau que je viens de citer en évoquant la mise en valeur de la desserte piétonne de l'école Charles Péguy abondera les ressources d'investissement à hauteur de 3,8M€.

Enfin, l'Agence de rénovation urbaine (ANRU) subventionnera la refonte du réseau viaire à hauteur de 175K€ cette année.

La couverture complète de ce programme d'investissement est opérée par le recours à un financement externe à hauteur de 1,1M€ marquant notre volonté d'accélérer le désendettement de la commune par la mobilisation d'un emprunt modéré.

Voilà, mes chers collègues, quelles sont les grandes options retenues par le projet de budget primitif pour 2019 soumis à votre approbation. »

Le budget primitif 2019 s'équilibre comme suit :

| | Opérations réelles | Opérations d'ordre entre sections | Total |
|------------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------|
| Fonctionnement | | | |
| Recettes | 43 395 000 € | 28 000 € | 43 423 000 € |
| Dépenses | 39 564 000 € | 3 859 000 € | 43 423 000 € |
| Investissement | | | |
| Recettes | 15 603 800 € | 3 859 000 € | 19 462 800 € |
| Dépenses | 19 434 800 € | 28 000 € | 19 462 800 € |
| Autofinancement | | 3 831 000 € | |

FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 43.395.000 € (+1,48% par rapport au BP 2018).

Elles comprennent :

➤ **les recettes fiscales : 35.668.991 €**

Il est proposé pour l'année 2019 de reconduire les taux d'imposition votés en 2018 ; **il n'y a pas de hausse d'impôt en 2019.**

| Fiscalité directe | Bases définitives 2018 (état 1288) | Bases prévisionnelles 2019 (état 1259) | Taux 2018 | Produit 2019 attendu sans variation du taux |
|------------------------------|------------------------------------|--|-----------|---|
| Taxe d'habitation | 49 983 045 € | 51 919 000 € | 19,81% | 10 285 154 € |
| Taxe sur le foncier bâti | 62 668 564 € | 63 279 000 € | 13,00% | 8 226 270 € |
| Taxe sur le foncier non bâti | 119 388 € | 112 900 € | 22,46% | 25 357 € |
| Total | | | | 18 536 781 € |

Le produit fiscal attendu, figurant au compte 7311, s'élève à 18.536.781 €.

Le montant de l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris (reversement de la fiscalité économique transférée) s'élève à 12.388.770 €.

Le produit prévisionnel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, instituée par la Commune et reversée à l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre, s'élève à 2.806.240 €.

Les prévisions de recettes correspondant aux droits de mutation sont estimées à 1.300.000 €.

A cela s'ajoutent la taxe sur l'électricité (530.000 €), la taxe sur les pylônes (85.000 €) et d'autres produits (22.200 €).

➤ **les dotations et subventions : 4.485.700 €**

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 2.400.000 € pour la dotation forfaitaire et à 162.360 € pour la dotation de solidarité urbaine.

La Ville a perçu une dotation forfaitaire de 2.491.823 € en 2018. Une diminution de 91.823 € a été provisionnée au BP 2019.

Le montant des compensations de l'Etat pour les abattements et les exonérations fiscales s'élève à 566.500 €.

A cela s'ajoutent les subventions pour la petite enfance (997.000 €), les subventions pour les centres de loisirs (200.000 €) et diverses subventions et participations (159.840 €).

➤ **les produits des services : 1.704.300 €**

Les produits des services sont les participations des familles ou des habitants pour les activités périscolaires, culturelles et sportives et pour les structures de petite enfance,...

➤ **les produits de gestion courante : 217.807 €**

Il s'agit des remboursements de frais de personnel, soit de l'EPT au titre de mise à disposition de personnels pour les déchets ménagers et l'assainissement, soit de la Sécurité Sociale, soit du titulaire du marché d'assurance statutaire de la Ville (accidents,...).

➤ **les autres produits de gestion courante : 941.274 €**

Il s'agit des redevances d'occupation du domaine public ou privé de la Commune.

- **les produits exceptionnels : 46.000 €**
- **les recettes financières : 333.928 €**

La Ville de Thiais a conclu avec l'Etat une convention permettant de clore le contentieux avec la SFIL concernant deux emprunts structurés et le réaménagement de ces emprunts. En contrepartie, la Ville percevra 333.928 € par an jusqu'en 2027.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **39.564.000 €** (+0,69% par rapport au BP 2018).

Elles comprennent notamment :

- Les dépenses de personnel : 17.010.000 € ;
- Les subventions au CCAS, à la Caisse des Ecoles, aux associations, au BSPP : 2.382.557 € ;
- La participation au fonds de compensation des charges territoriales : 369.310 € ;
- Les charges à caractère général, charges de gestion courante et exceptionnelles : 10.852.893 € ;
- Les charges financières : 1.645.000 € ;
- Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 926.000€ ;
- Le prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 3.640.000 € ;
- Le reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 2.738.240 €.

L'autofinancement, constitué du virement du fonctionnement à l'investissement (1.926.000 €), des dotations aux amortissements (1.933.000€), minorés de l'amortissement des subventions d'investissement (28.000 €), s'élève à **3.831.000 €**.

INVESTISSEMENT

Programme d'investissement :

Les **dépenses réelles d'investissement** s'élèvent à **19.434.800 €**.

Le programme d'investissement 2019 comprend les projets suivants :

- Grands projets : reconstruction du centre de loisirs Jules Ferry et rénovation du gymnase d'Oriola, rénovation de la piste d'athlétisme du stade Baudequin, rénovation du Palais Omnisports de Thiais, aménagement de l'Hôtel de Ville pour la mise en place du guichet unique, achat d'un terrain rue de Fontainebleau pour l'aménagement de l'entrée du groupe scolaire Charles Péguy.
- Opération ANRU des Grands Champs : travaux de voirie et réseaux divers de la phase 2019, 3^{ème} et dernière échéance pour l'acquisition du terrain de l'école Romain Gary
- Bâtiments: travaux et grosses réparations dans les bâtiments et équipements communaux, concernant notamment la bulle de tennis Müller, les remplacement des baies vitrées de la piscine et les travaux de rénovation de l'école maternelle Jeanne d'Arc,...
- Voirie et infrastructures : entretien et investissements relatifs à la voirie, aux mobiliers urbains et des espaces verts.
- Acquisition et renouvellement de matériels : services à la population (enfance, petite enfance, sports, culture, etc.), matériels et logiciels informatiques,...

- Installations de chauffage : quote-part des abonnements relatifs aux opérations de gros entretien, renouvellement des installations de chauffage.
- Participation Brigade des sapeurs pompiers : participation versée sous forme de subvention d'investissement à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

Modalités de financement :

Les dépenses d'investissement sont financées :

par des **recettes réelles d'investissement** qui s'élèvent à **15.603.800 €** :

- les recettes propres d'investissement :
 - le fonds de compensation de la TVA : 1.100.000 €
 - la taxe d'aménagement : 700.000 €
 - les amendes de police : 13.000 €
- les subventions : 2.767.800 € ;
- les produits de cession d'immobilisations : 9.923.000 € ;
- le recours à l'emprunt à hauteur de 1.100.000 €.

Pour mémoire, le montant de la dette nouvelle est inférieur au montant du capital des emprunts remboursés en 2019 (3.775.000€).

et par l'autofinancement : 3.831.000 €.

Le programme d'équipement 2019 peut se résumer comme suit :

| DEPENSES | | RECETTES |
|--|---------------------|--|
| Remboursement du capital de dette | 3 775 000 € | 3 831 000 € Autofinancement (épargne brute) |
| Loyers financiers du PPP (capital) | 866 000 € | 1 100 000 € FCTVA |
| Subvention BSPP | 70 000 € | 700 000 € Taxe d'aménagement |
| Installation de chauffage (renouvellement) | 214 000 € | 13 000 € Amendes de police |
| Reconstruction du centre de loisirs Ferry | 4 125 000 € | 1 825 000 € Subventions centre de loisirs Ferry |
| Centre de loisirs Ferry - mobilier | 102 000 € | 6 123 000 € Vente terrain actuel centre de loisirs |
| Rénovation du gymnase d'Oriola | 1 450 000 € | 492 800 € Subventions gymnase d'Oriola |
| Rénovation du PODT (tranche 2019) | 660 000 € | 275 000 € Subventions travaux PODT |
| Mise en place du guichet unique | 470 000 € | |
| Rénovation de la piste Baudequin | 720 000 € | |
| Terrain avenue de Fontainebleau | 2 300 000 € | 3 800 000 € Revente terrain av. de Fontainebleau |
| Travaux VRD ANRU | 1 146 000 € | 175 000 € Subventions ANRU VRD |
| 3ème acompte terrain GS GARY | 801 000 € | |
| Opérations d'équipement annuelles | 2 735 800 € | 1 100 000 € Emprunt 2019 |
| TOTAL | 19 434 800 € | 19 434 800 € |

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Budget primitif 2019, par chapitre, comme suit :

| Section de fonctionnement | | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|---|---------------------|---------------------|
| 920 | Services généraux des administrations | 6 699 140 € | 506 647 € |
| 921 | Sécurité et salubrité publiques | 1 618 975 € | |
| 922 | Enseignement formation | 6 844 061 € | 1 251 300 € |
| 923 | Culture | 1 733 891 € | 178 000 € |
| 924 | Sport et jeunesse | 5 713 551 € | 556 500 € |
| 925 | Interventions sociales et santé | 1 029 193 € | 21 200 € |
| 926 | Famille | 2 556 965 € | 1 295 000 € |
| 927 | Logement | 45 354 € | |
| 928 | Aménagement et services urbains | 7 011 360 € | 3 151 340 € |
| 929 | Action économique | 100 510 € | 63 174 € |
| 931 | Dettes et autres opérations financières | 1 645 000 € | 333 928 € |
| 932 | Dotations et participations non affectées | 926 000 € | 3 175 160 € |
| 933 | Impôts et taxes non affectées | 3 640 000 € | 32 862 751 € |
| 934 | Transfert entre sections | 1 933 000 € | 28 000 € |
| 939 | Virement à la section d'investissement | 1 926 000 € | |
| Total | | 43 423 000 € | 43 423 000 € |

| Section d'investissement | | Dépenses | Recettes |
|--------------------------|---|---------------------|---------------------|
| 900 | Services généraux des administrations | 1 147 858 € | |
| 901 | Sécurité et salubrité publiques | 112 000 € | |
| 902 | Enseignement formation | 1 637 692 € | |
| 903 | Culture | 112 100 € | |
| 904 | Sport et jeunesse | 7 760 750 € | 2 592 800 € |
| 905 | Interventions sociales et santé | 3 500 € | |
| 906 | Famille | 78 900 € | |
| 907 | Logement | | |
| 908 | Aménagement et services urbains | 3 941 000 € | 175 000 € |
| 909 | Action économique | | |
| 911 | Dettes et autres opérations financières | 4 641 000 € | 1 100 000 € |
| 912 | Dotations et participations non affectées | | 1 113 000 € |
| 913 | Impôts et taxes non affectées | | 700 000 € |
| 914 | Transfert entre sections | 28 000 € | 1 933 000 € |
| 919 | Virement de la section de fonctionnement | | 1 926 000 € |
| 95 | Produit des cessions d'immobilisations | | 9 923 000 € |
| Total | | 19 462 800 € | 19 462 800 € |

Monsieur le Maire : « Je remercie Monsieur CAZAUBON pour cet exposé.

Vous pourrez constater que ce budget est fidèle au débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Le budget est la traduction de nos engagements : des taux d'imposition qui n'augmentent pas et restent faibles, des dépenses de fonctionnement maîtrisées, un investissement soutenu, un endettement en baisse continue et un très faible taux d'emprunt.

Le travail sérieux réalisé ces dernières années nous permet de continuer à accomplir les missions qui sont les nôtres, tout en maintenant une politique d'investissements ambitieuse, symbolisée par des projets nouveaux.

Le projet du guichet unique en est le parfait exemple : l'aménagement de l'Hôtel de Ville qui sera réalisé cette année est une prolongation du mouvement de modernisation de nos systèmes d'accueil du public. Ces dernières années, nous avons mis en place différents portails-internet afin que les Thiaisais puissent accéder aux services municipaux sans se présenter physiquement en mairie. En 2019, ces nouveaux modes d'accès aux services publics communaux seront complétés par une modernisation des espaces dédiés à l'accueil du public à l'Hôtel de Ville, qui s'accompagne du redéploiement des services offerts à la population. Libre alors à chaque Thiaisien d'opter pour le mode d'accès qui lui sied le mieux. Cette nouvelle étape traduit notre volonté permanente d'amélioration du service public.

En examinant le budget que nous portons au vote ce jour, vous observerez que nous investissons de manière importante, tout en conservant nos équilibres. La vision de la majorité municipale consiste à continuer sa gestion vertueuse, faite de dépenses de fonctionnement maîtrisées et d'investissements conséquents, tout en préservant les Thiaisais des turbulences que l'on connaît au niveau national, et qui les malmènent en permanence. »

Madame LE SOUFFACHE : « Monsieur le Maire, votre projet de budget correspond à vos orientations budgétaires. Pendant le débat d'orientation budgétaire, j'avais fait des remarques. Je serai cohérente par rapport à mes remarques et voterai contre ce budget. »

Monsieur MAXIMILIEN : « Nous n'avons pas d'observations particulières puisque nous avons eu un débat en son temps. Nous voterons également contre puisqu'il y a des points de divergence que nous avons évoqués lors du débat d'orientation budgétaire. »

Monsieur PATRY : « Je vais être un peu plus long que mes collègues car ce que je conteste c'est la façon dont vous construisez les investissements. Mais avant de parler des investissements, nous allons parler des messages que vous faites passer dans le budget de fonctionnement puisqu'on notera un budget de fonctionnement à peu près stable. On notera que les segments de l'action municipale qui paient ceux-ci sont l'enseignement, la famille, l'aménagement et les services urbains. Le problème le plus important est tout de même l'investissement.

Je reviendrai comme un marronnier, sur le fameux PPP pour lequel vous n'avez toujours pas décidé de travailler sur une renégociation de ce partenariat qui est extrêmement défavorable à la Ville et aux Thiaisais. Les deux emprunts qui représentent 11% de la dette de la Ville, avec des intérêts payés sur deux ans de 500 000 € quand on rembourse 330 000 € de capital : il y a vraiment un besoin de restructurer cette dette-là. Je vous rappelle que ces deux emprunts courent jusqu'à 2029.

Enfin, sur la gestion des investissements, cette année nous dépensons un peu plus de 19 millions d'euros et le financement de cette somme est évidemment mené par 1 million sans emprunt alors que nous avons un endettement qui est important et finalement, l'appauvrissement de la Ville et donc de nos concitoyens pour 9,9 millions d'euros alors que lorsque l'on regarde un peu de près les investissements que vous avez envisagés, on se rend compte que pour les réels nouveaux investissements tels que la VRD de Gary, le terrain de l'avenue Fontainebleau et l'opération Jules Ferry, on est à 8,5 millions d'euros dont 2,5 millions d'euros de subventions. On se rend compte que ces 9,9 millions d'euros de ventes de terrains passent à moitié sur ces nouveaux équipements ce qui pourrait être une non-perte de valeur mais aussi pour 4,9 millions dans les investissements courants. Les 6,2 millions d'euros d'investissements courants sont complètement absorbés par la moitié de ces ventes de terrains. Face à une stratégie, nous l'avions évoqué lors du débat d'orientation budgétaire, dans laquelle vous assumiez votre trajectoire tout en nous décrivant le côté catastrophique de l'environnement, et je vous avais mis au pied du mur en vous demandant pourquoi ne pas changer votre stratégie menée depuis plus de 30 ans ? Nous pouvons voir, là, que vous vivez sur le compte d'épargne des Thiaisais donc je voterai contre ce budget. »

Monsieur le Maire : « C'est une présentation spacieuse de votre part. J'ai eu l'occasion de le dire ici-même lors du débat d'orientation budgétaire : nous cherchons à enrichir notre patrimoine.

L'opération que nous avons mise en œuvre dans le cœur de Ville en est la parfaite illustration puisque le centre de loisirs Jules Ferry paie le centre de loisirs Jules Ferry. Il n'y a pas de déperdition, ce ne sont pas des crédits qui partent dans le sable. C'est au contraire une opération de renouvellement du patrimoine, assise sur l'ancien qui paie le nouveau. Il s'agit d'une méthode très rigoureuse, qui est la manifestation de bonnes pratiques. Nous avons cette volonté que Jules Ferry paie

Jules Ferry, mais c'est également la méthode que nous avons choisie de mettre en œuvre en ce qui concerne les autres projets.

Nous ne nous inscrivons pas dans une forme d'immobilisme, dans une posture conservatrice, que vous semblez prôner : nous sommes au contraire dans un mouvement qui nous permet de mobiliser nos moyens pour les transformer, les enrichir et améliorer notre patrimoine. Et cette amélioration du patrimoine concerne tous les équipements dans tous les quartiers, y compris les quartiers périphériques. On entend trop régulièrement la critique qui nous est adressée : « vous faites beaucoup pour tel quartier et pas pour d'autres ». Mais je vous confirme qu'aucun des quartiers de la Ville n'est oublié dans cette démarche de valorisation de notre patrimoine. Il ne s'agit pas ici d'affirmer de manière péremptoire des demi-vérités : nos actes parlent pour nous, nous réhabilitons l'ensemble des quartiers et des équipements de la Ville, en déroulant le fil de notre programme. C'est encore une fois une méthode d'enrichissement du patrimoine des Thiaisaisiens : rénover des quartiers qui le méritent, faire en sorte que leurs habitants ne soient pas laissés pour compte.

Preuve en est, l'opération de renouvellement urbain du quartier des Grands Champs. Je pense que vous en conviendrez : s'il y a bien un quartier populaire sur le territoire communal, c'est celui des Grands Champs. Il n'est pas central mais nous n'avons eu de cesse de procéder à son désenclavement et à la restauration de son habitat. Ainsi, nous nous sommes lancés dans une opération ambitieuse de rénovation urbaine qui a un coût pour la Ville : 30 millions d'euros, une somme colossale, qui correspond quasiment au budget annuel de la Ville. En quelques années, nous avons donc consacré l'équivalent d'un budget de la Ville à la rénovation des Grands Champs, à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants de ce quartier avec non seulement un effort financier majeur en matière d'urbanisme, de voiries mais aussi d'équipements publics. Sur cette somme totale, plus de 12 millions ont financé la construction du nouveau groupe scolaire Romain Gary, en remplacement de l'école Buffon, qui était devenue obsolète. Tout le monde reconnaît que cet établissement est une réussite, notamment sur le plan architectural, avec le nouveau visage qu'elle offre à l'entrée de quartier. L'opération a également permis de réaliser une halte-garderie, un gymnase, une ludothèque. Cette majorité a donc réalisé un effort considérable relatif au quartier des Grands Champs, en se saisissant des problématiques liées à la qualité de vie des habitants. Vous voyez bien que lorsque l'on fait des opérations de cette nature, il s'agit d'une démarche d'enrichissement de la collectivité.

Vous mentionnez à dessein les ventes qui sont inscrites au budget, mais vous oubliez les achats qui sont prévus. La Ville va acquérir un terrain situé avenue de Fontainebleau, en vue de réaliser une nouvelle entrée d'école pour le groupe scolaire Charles Péguy ; nous achetons également un terrain aux Grands Champs pour 800 000 €, dans le cadre de l'opération que j'ai évoquée.

Les opérations de ce type ne sont pas réalisées sans but. L'objectif est clair et la trajectoire nettement tracée : ces investissements sont opérés afin de valoriser notre patrimoine. Ils servent à tous les Thiaisaisiens qui peuvent ensuite reconnaître que ces aménagements améliorent leur vie quotidienne dans tous les quartiers.

Je répète que cette stratégie d'investissements conséquents est mise en œuvre tout en continuant à diminuer l'endettement, et en maîtrisant les dépenses de fonctionnement puisque contrairement à d'autres villes, nous ne nous complaisons pas dans le clientélisme. Nous arrivons à gérer nos budgets d'une manière très rigoureuse et lorsque l'on observe notre environnement direct, nous pouvons nous considérer comme exemplaires de ce point de vue. Nos impôts n'augmentent pas, avec un des taux les plus faibles du département et les Thiaisaisiens le savent et le reconnaissent. Depuis toutes ces années, nous maintenons un cap rigoureux, qui nous permet d'évoluer sur une trajectoire vertueuse : nous ne menons pas une politique en dents de scie, nos efforts sont continus et creusent un sillon que vous devriez, à tout le moins, saluer.

Notre ville continue d'évoluer : elle présente un confort, une qualité de vie, une image ou encore un aspect résidentiel qui la rendent de plus en plus attractive. Les Thiaisaisiens en ont conscience mais c'est aussi le cas à l'extérieur : bien des gens l'apprécient et souhaitent venir s'installer dans notre Commune. Je n'ai pas le sentiment que la réciproque soit vraie : je ne pense pas que les habitants de Thiais souhaitent s'installer dans les villes voisines. Nous considérons que cette situation est en partie le fruit de l'action municipale que nous portons depuis toutes ces années.

Vos propos tiennent plus de l'idéologie que de l'observation des faits : il y a des choses que vous savez mais que vous ne voulez pas reconnaître. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je souhaite tout de même apporter le témoignage que tous les Thiaisais, les anciens Thiaisais ne partagent pas votre point de vue. Beaucoup de Thiaisais trouvent que la ville n'a pas forcément bien évolué. Je tiens quand même à vous dire que tous les Thiaisais ne pensent pas que ce qui a été fait depuis plus de 30 ans corresponde à une amélioration. »

Monsieur le Maire : « L'expression démocratique des Thiaisais nous départagera dans les mois qui viennent. Jusqu'à présent, celle-ci nous a donné raison d'une manière très nette et très ferme, ce qui nous conforte dans nos actions. Je ne doute pas d'ailleurs qu'elle continue de le faire puisque les échos que nous pouvons percevoir nous amènent à penser que les Thiaisais sont relativement satisfaits de vivre dans cette ville. Bien entendu, on ne pourra jamais contenter tout le monde ; persisteront toujours des irréductibles, dont vous faites partie sans doute. Néanmoins, nous travaillons pour le plus grand nombre. Ici, je ne parle pas de majorité politique, je parle de toutes les personnes qui « vivent la ville » ; et quand la majorité de ces personnes se dit satisfaite, nous pouvons considérer cela comme gratifiant et valorisant pour chacun d'entre nous. »

Monsieur PATRY : « Mais néanmoins Monsieur le Maire, vous pouvez dénoncer une pseudo idéologie que j'aurais à mener. Je voudrais juste vous rappeler que les faits sont durs et que ce sont vos chiffres qui sont dans ce budget. Nous dépensons pour quasiment 11 millions pour rembourser l'emprunt et pour le renouvellement des investissements courants et que pour 4 971 800 € on vend des terrains. Ce qui fait, puisque l'on parlait d'un investissement qui a son sens, à savoir celui d'aménager une entrée ouest à Charles Péguy, on devra encore investir alors que la vente des terrains pour 3,8 millions aurait certainement couvert et l'achat à 2,3 millions et à la fois les aménagements. Donc oui, vous faites une belle opération à Jules Ferry et oui vous utilisez ça pour le renouvellement d'équipements, d'informatiques, etc. Ce qui prouve votre belle gestion, comme les 800 000 € du PPP qu'on paie et qui ne devrait pas être payé mais négocié. »

Monsieur le Maire : « Vous oubliez les gros travaux, détaillés par Monsieur CAZAUBON, et que nous avons déjà présentés lors du débat d'orientation budgétaire. Il s'agit d'investissements importants puisque nous procédons au renouvellement de notre patrimoine mais nous poursuivons également son entretien. Une campagne ambitieuse de travaux est mise en œuvre en 2019 : la réfection de la piste d'athlétisme du Stade Baudequin, le gros entretien au Palais Omnisports de Thiais, la réhabilitation des baies vitrées de la piscine Monique Berlioux, la reconstruction de la bulle des terrains de tennis de la rue Hélène Muller qui a subi un sinistre.

Et vous me permettez d'intégrer à cette liste la poursuite de l'effort consacré au quartier des Grands Champs. La rénovation de ce quartier est un sujet majeur. Bien entendu, nous n'avons pas souhaité l'évoquer ici tous les jours, par modestie. Néanmoins, vous serez contraints de constater que rares sont les villes qui ont mobilisé autant de moyens pour un quartier populaire tel que celui-ci. Nous avons fait le choix d'une démarche de mutation profonde du quartier. Il ne s'agissait pas d'empiler les petites mesures sans envergure : nous avons jugé que ce quartier et ses habitants méritaient une rénovation complète de leur environnement. Nous avons alors opéré un choix éclairé mais radical : investir massivement pour améliorer leur cadre de vie. Nous ne sommes pas dans l'improvisation : nous avons sollicité l'Etat, au travers de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine. La mise en œuvre de ce dispositif a permis de réaliser une opération d'une ampleur sans précédent sur notre territoire : au total, 130 millions d'euros ont été, et sont encore consacrés à la réhabilitation du quartier, permettant de mobiliser des aides de l'Etat, de la Région, du Département ou encore de la Caisse d'Allocations Familiales. Et surtout, comme je vous l'ai dit, 30 millions d'euros ont été injectés par notre ville pour ce quartier d'un millier de logements. Je vous le rappelle, c'est quasiment l'équivalent d'un budget annuel pour Thiais. Nous laisserons les Thiaisais juger de l'effort colossal consenti par la municipalité.

Cette opération est le symbole des investissements que nous réalisons : nous donnons du sens à nos actions, nos choix sont fléchés, orientés, réfléchis. Pour la municipalité, il s'agit de mettre en œuvre une politique cohérente, à l'échelle du territoire communal, en n'ignorant aucun quartier. C'est l'objet des opérations de rénovation des groupes scolaires que nous avons réalisées depuis de nombreuses années. C'est également le sens de la création d'un pôle petite-enfance au centre-ville. La répartition des enfants dans les centres de loisirs et structures d'accueil de la petite enfance, à savoir par tranches d'âges, et non par secteur, permet que cette opération touche tous les enfants de la commune. Les enfants qui fréquentent Jules Ferry, et qui disposeront du nouveau centre de loisirs, sont issus de tous les quartiers, comme ceux qui occuperont la crèche multi-accueil ou la halte-

garderie ; à l'image des utilisateurs du Gymnase D'Oriola, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, et notamment les collégiens, qui bénéficieront d'un équipement totalement rénové.

C'est comme cela que nous gérons la Ville. Nous ne restons pas passifs. Nous combattons l'immobilisme. Nous nous inscrivons dans le mouvement, nous anticipons. Avec les moyens qui sont les nôtres, nous procédons au renouvellement urbain général, ce qui crée de la modernité et permet de répondre aux besoins, y compris les nouveaux, des Thiaisais. Vous pouvez le contester mais c'est comme cela que nous fonctionnons. »

Monsieur PATRY : « Je vous trouve admirable et j'attends avec impatience ce moment de vérité dans lequel vous aurez la gentillesse d'avouer le choix catastrophique de deux emprunts réalisés il y a une dizaine d'années, que vous reconnaîtrez que le choix du PPP qui était un choix tactique à l'époque pour éviter d'avoir à afficher cet investissement puisque vous aviez abandonné l'entretien et la maintenance de la lumière depuis des années et donc nous avons un gros investissement à faire tout à coup par manque de maintenance comme d'ailleurs c'est le cas pour ce gros investissement que l'on va faire pour le Palais Omnisports. Là, on aura à ce moment-là Monsieur le Maire, ce moment de vérité et on pourra en effet échanger peut-être avec cette sincérité que vous avancez mais que vous ne tenez pas. »

Monsieur le Maire : « Monsieur PATRY, vous n'êtes pas sans savoir que j'ai eu l'occasion de rencontrer des moments de vérité. Ils ont été nombreux, et certains contre vous, d'ailleurs. A chaque élection, nous rencontrons un de ces moments de vérité, et ce sont les Thiaisais qui tranchent.

Concernant les emprunts, vous vous méprenez, et j'en ai déjà fait la démonstration devant cette assemblée : les emprunts que l'on qualifie de toxiques, dont le taux était basé sur le Franc Suisse, ont fait connaître des difficultés à de nombreuses communes. La Ville avait contracté quatre emprunts et nous avons traité chacun d'eux : ainsi, deux de ces emprunts ont été renégociés et les deux autres sont désormais sécurisés par l'Etat. Aujourd'hui, il n'y a plus d'emprunts hors-charte Gissler. D'ailleurs, chaque année, l'Etat nous verse environ 330 000 €, par compensation, suite à la renégociation que nous avons réalisée.

S'agissant du PPP, j'ai eu l'occasion de vous répondre à maintes reprises, mais puisque vous m'apostrophiez une nouvelle fois, je vais encore vous en faire la démonstration. Ce contrat visait à rénover dans sa totalité le système d'électrification de la ville, qui datait, non pas de trente ans, mais bien d'avant la guerre. Chacun reconnaîtra que le réseau était vieillissant, et nécessitait d'être totalement rénové. Le remplacement d'un tel système, quand il est si ancien, ne résulte pas d'un défaut d'entretien, pour reprendre vos termes, mais bien de la rénovation et la modernisation rendues nécessaires par le temps. Or, cette opération représentait un investissement massif à hauteur de 20 millions d'euros, que la Commune ne pouvait pas réaliser en une seule fois. Notre choix s'est donc porté sur la mise en œuvre d'une solution contractuelle ingénieuse : le PPP. Sa conclusion nous a permis de ne pas nous contenter de faire « ce qui se voit », mais de rénover totalement le système d'éclairage public de la Ville. En complément des candélabres qui ont été installés, nous avons procédé à l'enfouissement des réseaux sous 43 kms de la voirie municipale. La mise en œuvre de cet éclairage pérenne a permis d'améliorer la sécurité, en supprimant les « trous noirs », mais également en permettant le déploiement de la vidéo-protection dans notre Ville. La combinaison de l'éclairage public efficace et de la vidéo-protection est une garantie en matière de sécurité. Notre démarche est validée tous les ans par la publication des statistiques de la délinquance. Très récemment, ce système a de nouveau prouvé son efficacité : l'homicide, qui a eu lieu dans le sentier du Martray et dont vous avez eu connaissance, a été élucidé grâce au système de vidéo-protection que nous avons déployé sur tout le territoire communal. Deux personnes ont été interpellées, après que la police judiciaire ait procédé au visionnage des images enregistrées par le CSU. Voilà une nouvelle preuve de l'utilité du système. Sans PPP : pas d'électricité, pas de vidéo et pas d'élucidation de ce type d'événements. C'est très simple à comprendre mais là aussi nous aurons sans doute un débat devant les Thiaisais et nous nous présenterons devant eux, sans rougir, car nous sommes convaincus qu'ils comprendront. »

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 26 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM.

BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mme DELL’AGNOLA-HARTJE

Par 8 voix CONTRE : Mme TOULZA – MM TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mmes BURTEAUX – LE SOUFFACHE – M. PATRY

Monsieur le Maire : « Le budget est voté mais rassurez-vous, Monsieur PATRY, nous nous confronterons bientôt devant les Thiaisais. Nous acceptons tous les rendez-vous de cette nature. Nous avons toujours été portés par la démocratie et l’ouverture. Nous ne faisons pas le show dans des débats en éludant les questions des gens. Nous sommes dans la réalité des choses et nous ne surplombons pas les gens d’arrogance. »

| |
|---|
| Point n° 7 : Autorisation donnée au Maire de conclure l’emprunt 2019 |
|---|

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l’article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut être chargé de procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget.

Le budget primitif proposé pour 2019 prévoit un recours à l’emprunt à hauteur de 1.100.000 € maximum, soit un montant inférieur à celui du capital des emprunts remboursés en 2019 (3.774.000€).

Il est précisé que le ou les emprunts seront contractés dans les limites suivantes :

- Montant maximum du recours à l’emprunt : 1.100.000 € ;
- Durée maximale : 20 ans ;
- Type d’amortissement : linéaire ou progressif ;
- Possibilité de procéder à un différé d’amortissement : non ;
- Conditions de taux : variable ou fixe ;
- Classification GISSLER : A1 uniquement.

La réduction de l’endettement, conjuguée à la stabilité du niveau des taux d’imposition, participe à une gestion efficiente des ressources.

Il est proposé d’autoriser le Maire à conclure un ou plusieurs emprunts, dans la limite de 1.100.000 euros pour le financement des opérations d’équipement 2019.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 26 voix POUR : MM. DELL’AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mme DELL’AGNOLA-HARTJE

Par 6 voix ABSTENTION : Mme TOULZA – MM TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mme BURTEAUX

Par 2 voix CONTRE : Mme LE SOUFFACHE – M. PATRY

Point n° 8 : Versement d'une subvention au Fonds de Solidarité Habitat

Monsieur le Maire expose :

Le Fonds de Solidarité Habitat (F.S.H.) est un dispositif départemental qui a notamment pour mission :

- D'accorder des aides financières, sous forme de prêts, de cautions, de garanties ou de subventions, à des personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui, étant locataires, se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement de leur loyer et de leurs charges ;
- De prendre en charge l'accompagnement social nécessaire à l'installation et au maintien desdites personnes dans un logement ;
- De financer des travaux d'amélioration de l'habitat par la mise à disposition de prêts bonifiés dans le cadre d'opérations programmées.

Le financement de ce fonds est assuré par l'Etat et le Département. Les régions, les communes et leurs groupements, les caisses d'allocations familiales, ... peuvent également participer volontairement à ce dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser à ce fonds une participation financière de 5.000 € au titre de l'année 2019.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 32 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE – TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mme BURTEAUX

Par 2 voix ABSTENTION : Mme LE SOUFFACHE – M. PATRY

Point n° 9 : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2019

Monsieur le Maire expose :

La Ville souhaite favoriser le développement associatif en attribuant aux diverses associations de la Commune une subvention de fonctionnement.

Le montant global des subventions proposées pour l'année 2019 s'élève à **1 785 907,00 €**, incluant également les subventions attribuées au Centre Communal d'Action Sociale et à la Caisse des Ecoles.

Ce montant global se répartit comme suit :

- 487 070,00 € attribués au CCAS, avec une augmentation de 1% ;
- 22 442,00 € attribués à la Caisse des Ecoles ;
- 1 268 709,00 € attribués aux associations au titre des subventions communales ;
- 5 186,00 € réservés pour des dossiers présentés ultérieurement au Conseil Municipal ;
- 2 500,00 € réservés pour les projets d'action éducatifs.

Le détail de l'ensemble des subventions attribuées par association figure dans le tableau joint en annexe.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer les subventions ci-dessus mentionnées.

Monsieur le Maire : « Bien des collectivités, y compris le Département du Val-de-Marne, ont diminué leurs subventions aux associations depuis quelques années. La municipalité a fait le choix de ne pas les amoindrir. Il s'agit-là d'un marqueur fort de l'importance que nous accordons au monde associatif local. C'est un effort considérable que de garantir et d'assurer aux associations que les subventions seront identiques et ne baisseront pas. Certes, elles n'augmentent pas, mis à part pour l'action sociale de la Ville, mais, dans le contexte très contraint que nous subissons et au regard de l'attitude d'autres collectivités, il s'agit déjà d'un prodige de permettre leur maintien. Savez-vous que le Conseil Départemental a diminué de manière drastique ses subventions ? Ce n'est pas notre choix. »

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 33 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOICHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE – TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mmes BURTEAUX – LE SOUFFACHE

Par 1 voix ABSTENTION : M. PATRY

Point n° 10 : Autorisation donnée au Maire de signer les conventions d'objectifs et de moyens dans le cadre de l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2019

Monsieur le Maire expose :

La Ville souhaite favoriser le développement associatif en attribuant chaque année, aux diverses associations de la Commune une subvention de fonctionnement, dont le vote a lieu lors de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle est approuvé le Budget Primitif de l'exercice.

Conformément à l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'autorité administrative qui attribue une subvention à un organisme de droit privé, doit, lorsque celle-ci dépasse le seuil fixé à l'article 1^{er} du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, soit 23 000 €, conclure une convention avec ledit organisme.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens à intervenir avec certaines associations de la Ville de Thiais, bénéficiant d'une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 euros, à savoir :

- Le Comité d'Œuvre Social du Personnel de la commune de Thiais (COSPECT) ;
- Le Comité de Coordination des Activités Thiaisennes (CCAT) ;
- L'Association Thiais Football Club ;
- L'Association Thiais Athlétique Club ;
- Budokan Club de Thiais ;
- Club Athlétique de Thiais – Section Boxe Française ;
- L'Association Vélocipédique de Thiais ;
- Tennis Club de Thiais Belle Epine ;
- Les Ateliers de Balou ;
- L'Association Jazznotes ;
- CAJT – Ludothèque ;
- Comité d'Organisation des Courses Pédestres de Thiais (COCPT).

Madame LE SOUFFACHE : « J'ai vu dans les projets de conventions qu'il y avait une obligation de fournir les bilans 2018 pour juin 2019 donc je prendrai rendez-vous en juillet pour aller vérifier tous les dossiers. Je prendrai un RTT, parce que je rappelle que je ne suis pas payée, et je viendrai. »

Monsieur le Maire : « Vous serez la bienvenue Madame LE SOUFFACHE. Vous avez toujours été reçue, à chaque fois que vous l'avez souhaité. J'ajoute que vous pouvez venir en dehors des heures de travail, parce que l'on travaille tard aussi ici. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 11 : Approbation de l'apurement du compte 16878

Monsieur le Maire expose :

En 1999, la Mairie de Thiais a conclu un contrat de location-vente pour du matériel informatique de type PC pour un montant de 102.903,09 € sur 3 ans (675.000 frcs).

Le montant des loyers payés au cours des 3 années du contrat (1999-2001) s'est élevé à 93.759 € et a été moindre que la somme enregistrée en 1999 au compte 16878 en crédit (102.903,09 €).

L'écart, soit 9.144,09 €, figure actuellement sur le compte de gestion de la Commune au compte 16878.

Dans un souci de régularisation du passif de la Ville, il est proposé d'approuver l'apurement de cette somme qui n'a plus d'objet car le contrat est achevé depuis plus de 17 ans. Cette décision ne se traduira pas dans le budget de l'exercice 2018 (pas d'opérations budgétaires) et n'aura pas d'impact financier.

Les écritures nécessaires seront passées par la Trésorerie d'Orly et apparaîtront dans le compte de gestion.

A la demande de la Trésorerie d'Orly et conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal doit délibérer sur cette question.

En conclusion, il est proposé d'approuver l'apurement d'une somme de 9.144,09 € sur le compte 16878 (crédit) correspondant au solde d'un contrat de location-vente pour du matériel informatique, qui a pris fin en 2001.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 12 : Autorisation donnée au Maire de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019

Monsieur le Maire expose :

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est destinée au soutien de projets de :

- Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Pour mémoire, une subvention de 15.645 € a été attribuée à la Ville en 2018 au titre de la DSIL. La répartition de l'enveloppe financière sera effectuée en 2019 par la Préfecture du Département, et non plus la Préfecture de Région. Cette dernière n'a pas encore adressé de circulaire aux communes ni indiqué les priorités de l'année 2019.

Néanmoins, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour :

- Les travaux de rénovation énergétique du gymnase d'Oriola. Le montant HT de l'opération s'élève à 1.208.000 € HT (hors frais d'études, de maîtrise d'œuvre, aléas travaux), dont 800.000 € concernant la rénovation thermique du bâtiment qui permettra de substantiels économies d'énergie ;
- La rénovation des équipements scolaires, et notamment celle de l'école maternelle Jeanne d'Arc, dont le coût prévisionnel s'élève à 187.500 € HT.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 13 : Attribution de subventions 2019 pour les projets d'action éducatifs

Monsieur le Maire expose :

La ville de Thiais participe chaque année aux projets d'actions éducatives menés par des établissements scolaires. Il s'agit de voyages linguistiques, sportifs, culturels en France ou à l'étranger organisés pour les collégiens et lycéens thiaisais.

Pour l'année 2019, il est proposé de verser une somme de **4 697,55 €**, répartie comme suit :

| NOM ETABLISSEMENT | PAYS | NOM DU SEJOUR | NB ELEVES | MONTANT |
|-----------------------------|------------|--|------------|-------------------|
| | | | | 12.87 € |
| COLLEGE ALBERT CAMUS | Espagne | Cordoue – 31 mars au 6 avril 2019 | 37 | 476,19 € |
| | Italie | Rome – 15 au 18 avril 2019 | 30 | 386,10 € |
| | | Total | 67 | 862,29 € |
| COLLEGE PAUL VALERY | Belgique | Bruxelles – 14 au 18 janvier 2019 | 27 | 347,49 € |
| | Italie | Venise – 11 au 15 février 2019 | 24 | 308,88 € |
| | Espagne | Malicorne – 18 au 22 février 2019 | 37 | 476,19 € |
| | Angleterre | Londres – 11 au 16 mars 2019 | 49 | 630,63 € |
| | France | Bellevaux – 17 au 22 mars 2019 | 40 | 514,84 € |
| | France | Lery Poses – 20 au 24 mai 2019 | 30 | 411,84 € |
| | Allemagne | Einbeck (nombre d'élèves à confirmer) – 27 novembre au 6 décembre 2019 | 35 | 450,45 € |
| | | Total | 242 | 3 114,54 € |
| LYCEE GUILLAUME APPOLINAIRE | Angleterre | Liverpool – 10 au 15 février 2019 | 15 | 193,05 € |
| | France | Saint-Nazaire/Poitiers - 15 au 18 avril 2019 | 23 | 296,01 € |
| | France | Le Havre – 9 et 10 mai 2019 | 11 | 141,57 € |
| | Allemagne | Potsdam – 21 au 29 mai 2019 | 7 | 90,09 € |
| | | Total | 56 | 720,72 € |
| | | Total Général | 365 | 4 697,55 € |

La participation par élève s'élève à 12,87 €.

Une réserve de 2 500,00 € est inscrite au Budget Primitif 2019 sur le compte 92 255 6748. Le complément de la dépense (soit 2 197,55 €) sera inscrit au Budget Supplémentaire 2019.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

Point n° 14 : Fixation des tarifs des centres de vacances proposés par la Ville pour l'été 2019

Monsieur le Maire expose :

Il convient comme chaque année, de déterminer le montant des participations familiales pour les séjours en centres de vacances, organisés par la ville durant les congés scolaires en faveur des enfants thiaisaisiens de 4 à 17 ans et proposés comme tels :

- Vacances d'été en France ;
- Vacances d'été en Europe.

Le présent marché (2017 – 2019) concernant ces prestations se définit comme suit :

- Les accords-cadres des séjours d'été sont multi-attributaires à marchés subséquents, exigeant chaque année des trois prestataires retenus, une mise en concurrence, les obligeant à varier leurs offres et donc, à présenter de nouveaux tarifs correspondants.

La volonté municipale de ne faire supporter aux familles qu'une partie réduite de la dépense réellement engagée explique alors que la prise en charge communale puisse aller jusqu'à 70 % des tarifs pratiqués par les organismes. De plus, la refonte de la grille des quotients familiaux a permis d'adapter d'autant plus ces tarifs aux revenus des familles.

Le principe de versement d'un acompte par les parents de 30 % du tarif appliqué au moment de l'inscription est maintenu. Il sera remboursable en cas de maladie dûment constatée par un certificat médical attestant de l'impossibilité pour l'enfant de participer au séjour, ou pour tout autre cas fortuit sur présentation des justificatifs nécessaires et après instruction par les services municipaux.

Le Conseil Municipal est donc invité à fixer les tarifs des centres de vacances pour l'année 2019 tels que présentés ci-dessous et à proroger le principe de versement d'un acompte de 30 % du tarif correspondant.

1 – Vacances d'été en France

| Quotient familial | Séjour en France (5 jours) |
|----------------------|----------------------------|
| | Destination : Courtenay |
| | Tranche d'âge : 4-6 ans |
| | Montant : 354,17 € |
| de 0 à 300 € | 106,25 € |
| de 300,01 à 410 € | 116,88 € |
| de 410,01 à 520 € | 131,04 € |
| de 520,01 à 630 € | 141,67 € |
| de 630,01 à 720 € | 155,83 € |
| de 720,01 à 800 € | 162,92 € |
| de 800,01 à 900 € | 170,00 € |
| de 900,01 à 1000 € | 177,09 € |
| de 1000,01 à 1100 € | 184,17 € |
| de 1100,01 à 1800 € | 201,88 € |
| de 1800,01 à 2400 € | 230,21 € |
| supérieur à 2400,01€ | 247,92 € |
| Hors commune | 265,63 € |

| Quotient familial | Séjour en France (10 jours) |
|----------------------|--|
| | Destination : Saint-Jeoire en Faucigny |
| | Tranche d'âge : 6-10 ans |
| | Montant : 662,50 € |
| de 0 à 300 € | 198,75 € |
| de 300,01 à 410 € | 218,63 € |
| de 410,01 à 520 € | 245,13 € |
| de 520,01 à 630 € | 265,00 € |
| de 630,01 à 720 € | 291,50 € |
| de 720,01 à 800 € | 304,75 € |
| de 800,01 à 900 € | 318,00 € |
| de 900,01 à 1000 € | 331,25 € |
| de 1000,01 à 1100 € | 344,50 € |
| de 1100,01 à 1800 € | 377,63 € |
| de 1800,01 à 2400 € | 430,63 € |
| supérieur à 2400,01€ | 463,75 € |
| Hors commune | 496,88 € |

| Quotient familial | Séjour en France (14 jours) |
|----------------------|-----------------------------|
| | Destination : Sète |
| | Tranche d'âge : 10-14 ans |
| | Montant : 962,50 € |
| de 0 à 300 € | 288,75 € |
| de 300,01 à 410 € | 317,63 € |
| de 410,01 à 520 € | 356,13 € |
| de 520,01 à 630 € | 385,00 € |
| de 630,01 à 720 € | 423,50 € |
| de 720,01 à 800 € | 442,75 € |
| de 800,01 à 900 € | 462,00 € |
| de 900,01 à 1000 € | 481,25 € |
| de 1000,01 à 1100 € | 500,50 € |
| de 1100,01 à 1800 € | 548,63 € |
| de 1800,01 à 2400 € | 625,63 € |
| supérieur à 2400,01€ | 673,75 € |
| Hors commune | 721,88 € |

2 – Vacances d'été en Europe

| Quotient familial | Séjour en Europe (14 jours) |
|----------------------|-----------------------------|
| | Destination : Espagne |
| | Tranche d'âge : 14-17 ans |
| | Montant : 1 095,00 € |
| de 0 à 300 € | 328,50 € |
| de 300,01 à 410 € | 361,35 € |
| de 410,01 à 520 € | 405,15 € |
| de 520,01 à 630 € | 438,00 € |
| de 630,01 à 720 € | 481,80 € |
| de 720,01 à 800 € | 503,70 € |
| de 800,01 à 900 € | 525,60 € |
| de 900,01 à 1000 € | 547,50 € |
| de 1000,01 à 1100 € | 569,40 € |
| de 1100,01 à 1800 € | 624,15 € |
| de 1800,01 à 2400 € | 711,75 € |
| supérieur à 2400,01€ | 766,50 € |
| Hors commune | 821,25 € |

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 33 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE – TOULZA – MM TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mmes BURTEAUX – LE SOUFFACHE

Par 1 voix ABSTENTION : M. PATRY

Point n° 15 : Approbation de la modification d'une garantie d'emprunt accordée à la société Immobilière 3F

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n° 2011/07/09 du 19 décembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé l'octroi d'une garantie d'emprunts de 6.185.000 € à la société Immobilière 3F pour la réhabilitation de 662 logements sociaux collectifs dans le quartier des Grands Champs (rue de la Galaise, rue des Grands Champs, rue de la Couture du Moulin, rue des Eglantiers, rue des Catalpas, rue du Rompu).

La société Immobilière 3F a conclu avec la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt n°1246882 d'un montant de 6.011.000 €.

La société Immobilière 3F souhaite restructurer cet emprunt (actuellement indexé sur le Livret A) pour bénéficier d'un taux fixe attractif.

Ainsi, par courrier en date du 19 mars 2019, elle a sollicité auprès de la Commune une modification de sa garantie d'emprunt.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la modification de la garantie d'emprunt pour le contrat de prêt n°1246882 conclu par la société Immobilière 3F.

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Point n° 16 : Acquisition d'un terrain sis 225 avenue de Fontainebleau

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°2009/03/42, le Conseil Municipal a institué un périmètre d'intervention foncière « entrée de ville RNil 7 » délimité par :

- le tramway et ses abords à l'ouest,
- la frontière communale avec Vitry-sur-Seine au Nord,
- la limite des emprises d'équipements publics à l'est,
- et le mur d'enceinte du cimetière parisien de Thiais, au sud.

Sur ce périmètre d'environ 82 112 m², un dispositif de portage mis en œuvre avec le SAF 94 permet l'acquisition de parcelles en vue de créer les réserves foncières préalables au processus de requalification de cette entrée de ville.

Dans le cadre de la convention conclue entre ce Syndicat et la Ville et par délibération n°2009/05/42 et 2010/04/18, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition et le portage par le SAF94 d'un terrain sis 225 avenue de Fontainebleau, cadastré section A n°284, dans le périmètre d'intervention.

Dès 2009, et notamment dans la lettre des deux délibérations précitées, la Ville justifiait l'acquisition de cette propriété par la situation contigüe du terrain à la parcelle d'implantation du groupe scolaire Charles Péguy, en vue de faciliter l'accessibilité au secteur d'équipements publics depuis l'avenue de Fontainebleau, raison d'être du périmètre d'intervention foncière établi.

Conformément aux objectifs poursuivis dans la convention de portage, la Ville va réaliser une entrée d'école pour améliorer l'accès actuel sur l'avenue de Fontainebleau au groupe scolaire Charles Péguy. Cette nouvelle étape de la requalification de l'entrée de Ville s'inscrit dans la mutation de ce boulevard urbain, caractérisé notamment par une desserte de transports importante et la recherche d'un équilibre dans la mixité des commerces et des habitations.

L'allée piétonne monumentale qui sera réalisée, donnera à voir aux usagers de l'école une nouvelle perspective, plus qualitative, au linéaire soigné, qui remplacera le chemin existant, trop exigü et dont les conditions d'accès sont devenues inadaptees pour les usagers.

Aussi, en application de la convention de portage foncier conclue entre la Ville et le SAF 94, la commune procèdera à l'acquisition de la parcelle cadastrée A284, d'une surface de 2 940m², au prix convenu conventionnellement de 2 257 404,86 €, en vue de la réalisation d'une nouvelle entrée du groupe scolaire Charles Péguy.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'acquérir le terrain sis 225 avenue de Fontainebleau, cadastré section A n°284, auprès du SAF94 au prix convenu conventionnellement de 2 257 404,86 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

Madame LE SOUFFACHE : « Juste par rapport à ce site-là, la RN7 était connue pour avoir de nombreuses casses auto donc je voulais savoir par rapport à ce terrain, si cette activité avait été exercée puisqu'il pourrait y avoir dans ce cas de figure une pollution de sols et c'est vrai qu'à ce prix-là et en devenant propriétaire, on aurait obligation de dépolluer et ça changerait un peu la donne. Donc je voudrais avoir des renseignements supplémentaires. »

Monsieur le Maire : « Je voudrais apporter un correctif à ce que vous avez indiqué. Ce n'était pas une « casse auto » mais une concession automobile, dédiée à la vente de véhicules. Les contraintes liées à la pollution des sols sont donc d'un tout autre ordre : au contraire d'une casse, ici, il n'est pas question de mécanique, de traitement des huiles et des graisses via des fosses... Ce sont deux activités totalement différentes. De plus, cette parcelle n'est plus occupée par la concession depuis bien longtemps. A priori, nous n'avons pas de raison de penser que ce terrain soit plus pollué qu'un autre. »

Madame LE SOUFFACHE : « Je n'ai rien affirmé Monsieur le Maire, je posais une question. Merci de m'avoir répondu. »

Résultat du vote : À L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

| |
|--|
| Point n° 17 : Approbation de la modification du tableau des effectifs |
|--|

Monsieur le Maire expose :

Il est proposé de créer au tableau des effectifs un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour le recrutement d'un responsable administratif des services techniques.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à approuver cette création de poste.

Résultat du vote : À LA MAJORITÉ

Par 33 voix POUR : MM. DELL'AGNOLA – BEUCHER – Mme JOSSIC – M. CAZAUBON – Mme MARCHEIX – M. LARDE – Mme TORCHEUX – M. GRINDEL – Mme HAMADA-LARKEY – M. SEGURA – Mme GERMAIN – M. MARTINS – Mme SALHI-MELLAHI – M. CAUSSIGNAC – Mmes DURAND-DELOBEL – BOCHEUX – DUTEIL – DONA – ZITI – HADDAD – MM. BOMPARD – LE BOT – DUMONT – BOUMOULA – CHARLEUX – Mmes DELL'AGNOLA-HARTJE – TOULZA – MM. TRAN – DE FREITAS – MAXIMILIEN – TOLLERON – Mmes BURTEAUX – LE SOUFFACHE

Par 1 voix ABSTENTION : M. PATRY

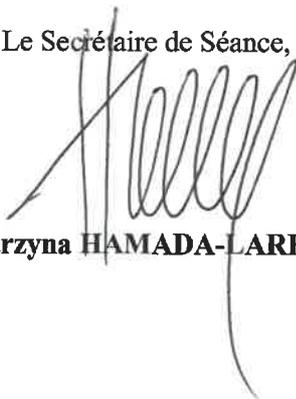
Liste des marchés conclus :

• **Marchés à procédure adaptée :**

- Marché de maintenance du parc et du réseau informatiques des écoles de la Ville de Thiais attribué à ***CX Informatique*** pour un montant forfaitaire annuel de 9 088,00 € HT.
- Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de l'Hôtel de Ville dans le cadre de la mise en place du guichet unique attribué à ***Via Architectes*** pour un forfait provisoire de rémunération de 60 750,00 € HT.
- Marché de refonte, hébergement et maintenance du site internet de la Ville de Thiais attribué à ***Com6 Interactive*** pour un montant forfaitaire de 7 575,00 € HT relatif à la refonte/mise en ligne puis un montant forfaitaire annuel de 1 535,00 € HT, relatif à la maintenance et à l'hébergement du site.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lève la séance à 22 heures 05.

Le Secrétaire de Séance,



Katarzyna HAMADA-LARKEY

Le Maire,

Vice-Président de l'Etablissement Public Territorial
Grand-Orly Seine Bièvre



Richard DELL'AGNOLA